

*Comité d'Audit*  
*UNIVERSITÉ D'ABOMEY-CALAVI*



**RÉPUBLIQUE DU BÉNIN**  
==\*==\*==\*==\*==\*==\*==  
**UNIVERSITÉ D'ABOMEY - CALAVI**



==\*==\*==\*==\*==\*==\*==

**RECTORAT**

==\*==\*==\*==\*==\*==\*==

**COMITÉ D'AUDIT**

==\*==\*==\*==\*==\*==\*==

**PROCÈS-VERBAL COMITÉ D'AUDIT DE  
L'UNIVERSITÉ D'ABOMEY-CALAVI (CoE-EIE)**  
**(AU 30 JUIN 2024)**

JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le mardi seize juillet s'est tenue sur le campus d'Abomey-Calavi, une séance de validation du procès-verbal de suivi de la gestion du projet CoE-EIE par le Comité d'Audit de l'Université d'Abomey-Calavi, organisé autour des deux (2) axes ci-après :

- point des missions de contrôle enregistrées par le CoE-EIE au 30 juin 2024 ;
- substance du rapport du CaC sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Étaient présents à la séance trois (3) membres : Professeur Sylla KARIMA, Présidente du Comité d'Audit de l'UAC, Docteur Jesse ERIORA, Rapporteur du Comité d'Audit de l'UAC et Monsieur Y'An Fiacre DANON, Membre du Comité d'Audit de l'UAC.

### **1. Point des missions de contrôle enregistrées par le CoE-EIE au 30 juin 2024**

Au niveau du centre CoE-EIE de l'EPAC à Calavi, les travaux de commissariat aux comptes (CaC) de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont eu lieu entre mars et avril 2024. Le rapport article 711 du CaC a été transmis au Centre. La substance de ce rapport du CaC est déclinée dans la section suivante.

Les travaux d'audit de l'IGF sont prévus pour se dérouler dans la première quinzaine du mois de juillet 2024 et donc, notre procès-verbal de fin du troisième trimestre 2024 fera le point.

### **2. Substance du rapport du CaC sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023**

L'audit des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023 du CoE-EIE a été réalisé par le Cabinet FIDEXCA SARL conformément aux normes d'audit édictées par la Fédération internationale des Experts Comptables (IFAC).

Les rapports d'audit des comptes 2023 du CoE-EIE exposent : les rapports d'opinion sur les états financiers clos le 31 décembre 2023, le rapport d'audit sur la conformité au mémorandum, et le rapport sur le contrôle interne.

Notre revue dudit rapport est structurée en trois (3) parties : rapports d'opinion sur les états financiers clos le 31 décembre 2023 (2.1.), point de mise en œuvre des recommandations des antérieures (2.2.) et nouvelles recommandations du CaC (2.3.).

#### **2.1. Rapports d'opinion sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023**

Le CaC a émis sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023, une opinion sans réserve. Il a également produit un rapport sur la conformité au mémorandum dans lequel, il émet deux opinions :

- une portant sur les revenus générés (DLI 5.1) où l'auditeur a exprimé une réserve relative au fait que dans le cadre de la reconstitution des revenus générés, l'auditeur n'a pu disposer de la liste des étudiants inscrits et les fiches de versement correspondant en vue de la rapprocher des noms et prénoms figurant sur les relevés bancaires de l'Université d'Abomey Calavi ;

- une autre portant sur les contrôles institutionnels de la gestion financière du projet (DLI 6.2) où l'auditeur a certifié sans réserve.

## **2.2. Point de mise en œuvre des recommandations antérieures**

Le rapport de l'auditeur externe a mis en évidence que sur vingt (20) recommandations antérieures, treize (13) soit 65% ont été mises en œuvre de manière satisfaisante et ; sept (07) soit 35% n'ont pas été mises en œuvre et sont reconduites.

## **2.3. Nouvelles recommandations du Commissaire aux Comptes (CaC)**

Le CaC a procédé à la revue du système de contrôle interne et a formulé les nouvelles recommandations ci-après :

- renforcer la capacité des comptables afin de respecter les règles du SYSCOHADA révisé ;
- veiller à mettre le délai de validité dans les lettres d'invitation à soumissionner ;
- veiller à respecter le délai d'attente afin de permettre aux candidats évincés de contester au besoin, notifier les résultats avant de demander aux consultants sélectionnés de faire parvenir leurs propositions techniques et financières ;
- veiller à faire enregistrer dans le registre de l'ARMP, les prix relatifs à quelques procédures de passation de marchés que ce soit ; et à élaborer un projet d'agenda pour les négociations. Ledit projet d'agenda devra être joint à la lettre d'invitation à la séance de négociations aux fins de permettre aux consultants de mieux préparer la séance de négociation ;
- veiller à respecter le délai requis par les textes en vigueur pour la notification d'attribution provisoire ;
- la DNCMP devra veiller à respecter le délai requis par les textes en vigueur pour l'examen des dossiers qui lui sont soumis ;
- veiller à mettre dans les marchés de gré à gré une clause relative à l'acceptation par l'attributaire de se soumettre au contrôle de prix spécifique ;
- veiller à respecter les dispositions de l'article 35 alinéa 6 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 en transmettant pour information à l'ARMP, tout marché passé par la procédure d'entente directe ;
- veiller à respecter les dispositions de l'article 34 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 en évitant de consulter trois (3) prestataires pour la procédure de gré à gré ;
- veiller à demander et à obtenir des titulaires des marchés qui le requièrent, les polices d'assurance et mettre les preuves dans les dossiers de marchés concernés.

Il est nécessaire que l'Unité de Gestion et de Pilotage du projet CoE-EIE prenne les dispositions nécessaires pour pallier ces insuffisances relevées par l'auditeur externes lors des travaux de commissariat aux comptes 2023 surtout une attention particulière doit être accordée à la procédure de passation des marchés au niveau de ce projet.

C'est sur point que prend fin le présent procès-verbal du Comité d'Audit de l'UAC sur la revue des rapports de contrôle du CoE-EIE rédigé en un exemplaire original et en plusieurs copies dont une à chacun des membres de l'équipe rectorale (à titre de compte-rendu) et une au coordonnateur du Centre pour mise en œuvre des recommandations.

A signé pour le compte du Comité d'Audit de l'UAC :

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a vertical stroke on the right side.

Professeur SYLLA DOUCOURE Karima

Présidente Comité d'Audit de l'UAC